

DECISION DU PRESIDENT. CA 033-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Direction de l'International

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver l'adhésion à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 13 mars 2019

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Oliver HILSMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **20 mars 2019**

| <i>Date de validation par le conseil de gestion</i> : Cliquez ici pour taper du texte. | | <i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction</i> : Direction de l'international | |
|--|----------------|---|--------------------------|
| <i>Date de validation par la DAF</i> : Cliquez ici pour taper du texte. | | <i>Nom de la structure</i> : Cliquez ici pour taper du texte. | |
| Désignation | Montant | Centre financier | Observations |
| Adhésion AUF (Agence Universitaire de la Francophonie) | 4000 € | 900300 | Cotisation annuelle 2019 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Rectorat et Siège

BP 49714 - Csp du Musée - Montréal, (Québec) H3T 2A5 - Canada

Tél : +1 514 343 66 30 - Tcx : +1 514 343 2107

Courriel : rectorat@auf.org - Site : <http://www.auf.org>*Le Président*

Montréal, le 19 février 2019

Objet : Appel à cotisation pour l'année 2019 – facture 203C19

Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) du 30 novembre 2018, sur avis du Conseil associatif, a décidé de maintenir le barème de cotisation de ses membres pour l'année 2019 aux mêmes montants que pour 2018.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'appel à cotisation pour 2019.

En vous remerciant de la constante confiance que vous témoignez à l'AUF, je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Monsieur MARTINA Daniel
Président
Université d'Angers
Angers, France



Sorin Mihai Cîmpeanu



FACTURE

Règlement sur réception svp

Université d'Angers
40, rue de Rennes – B.P. 73532
49035
Angers
France

Numéro de membre : CGRM203 - T

Date d'émission : 19 février 2019

Numéro de facture : 203C19

| | |
|---|---------------------|
| Cotisation annuelle pour l'année civile 2019 – en tant que membre Titulaire | 4000 € |
| <i>Références statutaires sur les obligations des membres, voir article 3.1 des statuts de l'AUF.</i> | |
| Facture libellée en Euros | TOTAL 4000 € |
| Important : toujours indiquer le numéro de facture avec votre paiement - 203C19 | |

| MODALITÉS DE PAIEMENT | | |
|---|---|---------------------|
| Vers les services centraux | Vers le bureau régional | Vers l'implantation |
| Coordonnées bancaires si paiement par virement électronique | | |
| SG PARIS SAINT MICHEL (03050) 10 RUE THENARD 75005 PARIS FRANCE EUR: 30003 03050 00050054146 58 IBAN: FR76 3000 3030 5000 0500 5414 658 BIC: SOGEFRPP | Banque HSBC 103 Ave. Champs Élysées Paris, France EUR : 30056 00264 02643700370 05 IBAN : FR76 3005 6002 6402 6437 0037 005 BIC : CCFRFRPP | NON APPLICABLE |
| Coordonnées postales si paiement par chèque bancaire | | |
| En euros AUF B.P. 49714 Csp du Musée Montréal (Québec) Canada H3T 2A5 | Bureau Europe de l'Ouest 4, place de la Sorbonne 75005 Paris France | NON APPLICABLE |
| Bons UNESCO acceptés | | |